



Norme Européenne

NF EN 1089-3

Couleurs d'ogive des bouteilles à gaz industriels

POUR TOUTE INFORMATION OU EXEMPLAIRES SUPPLEMENTAIRES, ADRESSEZ VOUS A VOTRE FOURNISSEUR DE GAZ INDUSTRIELS OU MEDICAUX

POUR IDENTIFIER A DISTANCE LES RISQUES DES GAZ EN BOUTEILLES

- La norme NF-EN 1089-3 octobre 2004 établit un système de codage par couleur pour l'identification du risque ou des risques associés au contenu d'une bouteille à gaz (toxique et/ou corrosif, inflammable, comburant, inerte c.à.d. ne présentant pas les risques précédents mais cependant hormis l'air et l'oxygène, tous les gaz sont asphyxiant). Les ogives des bouteilles sont peintes aux couleurs de la norme.
- Pour les gaz industriels et pour les mélanges de gaz présentant plusieurs risques, la couleur de l'ogive est celle qui identifie le risque principal, les autres risques sont représentés par une ou des couleurs additionnelles sous forme de bandes par exemple. (Ainsi, pour un gaz toxique et inflammable, la couleur de l'ogive sera celle du risque le plus élevé soit jaune pour la toxicité + une bande rouge pour l'inflammabilité).
- Les bouteilles réunies en cadres ou batteries ne sont pas concernées par cette norme.
- Cette norme ne s'applique ni aux extincteurs, ni aux bouteilles de gaz de pétrole liquéfié (butane, propane), ni aux bouteilles de gaz réfrigérants (hydrocarbures halogénés par exemple).

Les ogives des bouteilles repeintes depuis l'année 1997 avec ces nouvelles couleurs, comportaient deux lettres N marquées en opposition pour indiquer le caractère nouveau de la couleur d'ogive. Les anciennes couleurs d'ogives ayant été remplacées par les nouvelles couleurs lors du passage en contrôle périodique, la lettre N n'est plus nécessaire et n'est plus reproduite lors des contrôles.

RAPPEL DES CHANGEMENTS CRITIQUES OPERES ENTRE 1996 ET 2006

COULEUR DE RISQUE	ANCIEN SYSTEME FRANÇAIS	NOUVEAU CODE EUROPEEN
TOXIQUE CORROSIF	VERT ou AUTRE COULEUR	JAUNE
INERTE (AIR et ASPHYXIANT)	JAUNE ou MULTICOLORE	VERT VIF ou VERT FONCE

Les couleurs de l'ancien système Français devraient avoir été totalement remplacées à fin 2006.

Il se peut néanmoins que des bouteilles, qui ne seraient pas revenues de clientèle depuis 1996, portent encore les anciennes couleurs.

Tri, Stockage, Transport Utilisation des bouteilles de gaz

L'étiquette est le premier et principal support indiquant le contenu d'une bouteille.

DE PRES, C'EST TOUJOURS L'ÉTIQUETTE QU'IL FAUT CONSULTER

L'étiquette est le support des informations obligatoires concernant le gaz contenu dans la bouteille. Les textes et les symboles contenus sur cette étiquette sont donnés par la réglementation.



- 1 Nom commercial du gaz
- 2 Symbole de danger
- 3 N° UN et désignation réglementaire du gaz
- 4 Phrases de dangers / phrases de précaution
- 5 Fabricant / Responsable de la mise sur le marché
- 6 Numéro CE de l'étiquette

REGLE GENERALE POUR LES GAZ INDUSTRIELS

Les principales couleurs de risque sont :

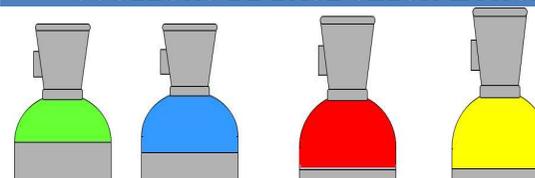
- ✓ Toxique et/ou corrosif jaune
- ✓ Inflammable rouge
- ✓ Oxydant bleu clair
- ✓ Inerte (air et asphyxiant) vert vif

CAS PARTICULIERS

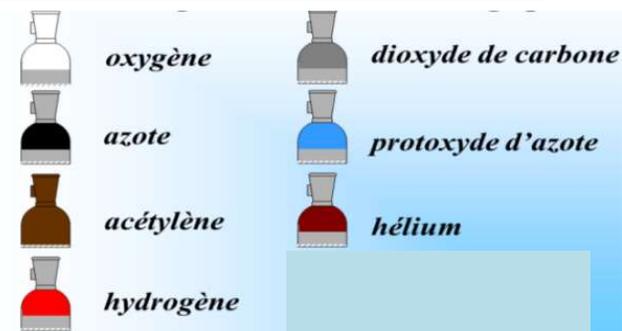
Les gaz suivants ont une couleur spécifique :

- ✓ Acétylène marron
- ✓ Oxygène blanc
- ✓ Protoxyde d'azote (N₂O) bleu
- ✓ Argon vert vif ou foncé
- ✓ Azote noir
- ✓ Dioxyde de carbone (CO₂) gris
- ✓ Hélium Marron

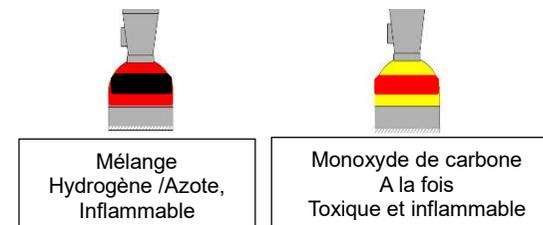
COULEURS DE BASE SELON LA NORME



COULEURS QUI NE CHANGENT PAS



COULEURS MELANGE DE 2 GAZ ET COULEURS D'UN GAZ A LA FOIS TOXIQUE ET INFLAMMABLE



LOGO DU GAZIER ET CACHET DU DISTRIBUTEUR

Edité par l'Association Française des Gaz Comprimés Immeuble Diamant A - 92909 PARIS LA DEFENSE CEDEX Tél : 01 46 53 10 13 - Fax : 01 46 53 11 67